

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 35/2022

Séance du 9 décembre 2022 - 14h00

Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 25 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUEGAN et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort.

Membres en visio-conférence :

Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Margarita SOLA et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort (pouvoir à Thierry LESAUVAGE) ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes :

I - SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Recettes

Une subvention d'investissement accordée par le Conseil départemental du Finistère sur les années 2021 et 2022 est ajoutée ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement de 10 000 € pour financer du matériel informatique :

- 1313 - subvention d'investissement : + 16 470,00 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement : + 10 000,00 €

Dépenses

La subvention d'investissement du Conseil départemental du Finistère permet de financer le site Internet de la CAMAB (Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité). Il faut donc ajouter en dépense le montant de la réalisation de ce site. Une dépense supplémentaire de 10 000 € doit être ajoutée sur la ligne du matériel informatique :

- 2088 - Autres immobilisations incorporelles : + 16 470,00 €
- 2183 - Matériel de bureau et informatique : + 10 000,00 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENTRecettes

Deux subventions sont supprimées et les montants des FEADER et FEDER à minima sont ajoutés car leurs montants ont pu être évalués :

- 7478 - État : autres participations : - 7 669,26 €
 - 7472 - Régions : - 10 404,58 €
 - 7477 - Budget communautaire et fonds structurels : + 270 123,84 €
- | | |
|-------|---------------------|
| TOTAL | <u>252 050,00 €</u> |
|-------|---------------------|

Dépenses

Le montant des subventions des partenaires à reverser sur le projet « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » et ECOFRICHE 2 sont ajoutés. 50 000 € de charges exceptionnelles sont ajoutés aux 100 000 € déjà inscrits pour rembourser une avance de subvention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur le projet « Réseau expérimental de suivi piscicole en marais endigué » qui a été sous-réalisé. Les autres postes de dépenses sont ajustés en fonction des crédits consommés cette année.

Le budget complet incluant cette décision modificative se trouve en annexe.

Décision du Comité Syndical

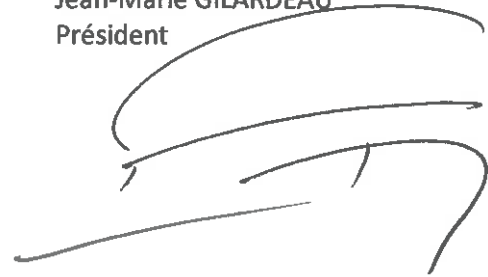
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De voter la proposition de décision modificative budgétaire n° 2 de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- De donner délégation au Président pour signer les pièces nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8
Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ -

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022**